



## Litige sur congés fractionner

Par **zozo33**, le **05/06/2008** à **17:29**

bonjour

voila en quelques mots mon probleme

je travaille dans une société avec les conventions mareyeurs expeditors nous travaillons avec la modulation car nous sommes considere comme saisonnier. je viens de remplir ma demande de congé pour cette été on me demande de renoncer a mon congé fractionné si je ne prend pas mes 4 semaines dans la periode legale avec une case a cocher sur la feuille qui nous a été remise donc j'ai refuser de cocher cette case et l'on me dit que je n'ai pas le choix si je ne prend pas mes 4 semaines ,et que l'on peut m'imposer la 4ieme semaine n'importe quand dans cette periode j'aimerais savoir si on peut m'obliger a renoncer a mon fractionnement et m'imposer 4 semaines au lieu de trois (je travaille depuis 10 ans et la direction nous a toujours refuser de nous donner les jours fractionnés) voila j'espere que l'on va m'eclairée car je suis perdue merci